



# REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la  
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de  
Nancy**

**Commune de  
Seichamps**

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....**27**

Nombre de conseillers en exercice : .....**27**

Date de convocation :  
**18 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 18/06/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (entrée par l'Avenue des Héleux).

**Présidence :** Henri CHANUT, maire.

**Etaient présents :**

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

**Mandat de procuration :** MEON Brigitte à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à CHANUT Henri, DOERLER Marie à SCHNEIDER Pierre, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur FORTINI Roland

Membres présents.....23  
 Absents ayant donné mandat de procuration.....4  
 Absents.....0  
 Votants.....27

**Délibération DELIB 46 2024**

**Mise en œuvre des Services d'Information et d'Accueil du Demandeur de Logement Social (SIAD) – Rapporteur : Yveline LANUEL-LE MARECHAL**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	4	27	0	0	0

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Vu La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, en particulier le Titre II - mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat, et notamment ses dispositions relatives au droit à l'information des demandeurs de logement social,

Vu le décret n° 2015- 524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et révision du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'information des demandeurs de Logement Social,

Vu le décret n ° 2017- 917 du 9 mai 2017 relatif aux demandes de logement locatif social et autorisant le traitement de données à caractère personnel, et au numéro unique,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment en ses articles L 441-2-7, R441-2-6,

Vu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement du 15 juin 2023 sur le projet de PPGID,

Vu la délibération n° DEL20240208\_C14 du 8 février 2024 du Conseil métropolitain approuvant le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGID),

Le PPGID traite entre autres thématiques de l'information et accueil du demandeur de logement social avec la mise en place de Service D'Information et d'Accueil du demandeur de logement social (SIAD), qui doit faire l'objet d'une convention ad hoc annexée à la présente délibération.

### 1/ Le Service d'Information et d'Accueil du Demandeur de Logement social (SIAD)

C'est l'article R.441-2-16 du code de la construction et de l'habitation qui régit le SIAD. Le SIAD met en œuvre les actions nécessaires pour mettre à disposition du public de manière uniforme :

- Une information générale sur le logement social
- Une information spécifique au territoire de l'EPCI concerné.

Il permet d'améliorer l'accompagnement des demandeurs en produisant une information harmonisée leur permettant de connaître :

- La liste des organismes et services participant au SIAD ainsi que leur localisation, en précisant s'ils sont services enregistreurs ou pas,
- L'offre du territoire
- La demande exprimée,
- Le délai d'attente,
- Les procédures de traitement.

En concertation avec les partenaires et selon préconisations et propositions des associations inter-bailleurs que ce soit à l'échelle métropolitaine ou départementale, il a été défini trois niveaux d'accueil et information :

- Accueil de Niveau 1 = délivrer de l'information aux demandeurs
- Accueil de Niveau 2 = délivrer l'information aux demandeurs et accompagner le demandeur dans ses démarches
- Accueil de Niveau 3 = délivrer l'information, accompagner les demandeurs enregistrer et instruire la demande.

Ce service s'articule de la façon suivante :

- Accueil niveau 1 : pour les communes et les associations représentant les locataires,
- Accueil niveau 2 : la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) de la Métropole du Grand Nancy, Action Logement, ADIL 54 et les communes de Essey-lès-Nancy, Nancy, Maxéville, Saint-Max et Vandœuvre-lès-Nancy,
- Accueil niveau 3 : pour les bailleurs sociaux qui sont de plus guichets enregistreurs et instructeurs de la demande.

Ainsi, la commune de Seichamps a opté pour un **SIAD de niveau 1**.

Dans le cadre d'une convention passée entre l'Association ARELOR HLM et la Métropole du Grand Nancy, cette dernière mettra gracieusement à disposition des SIAD des plaquettes d'information relatives à la demande de logement social et au parc social du territoire métropolitain.

Une convention annexée à la présente délibération explicite la configuration et les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement du service d'information et d'accueil des demandeurs.

## **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en œuvre des Services d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD) ;
- De confirmer le choix d'un SIAD de niveau 1 ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention relative aux SIAD ainsi que les avenants éventuels à la convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 25 juin 2024  
Henri CHANUT,  
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT  
2024.06.25 15:13:28 +0200  
Ref:6765669-10140896-1-D  
Signature numérique  
le Maire